



**Le recteur de la Région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités**

VU la loi N°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°72-581 du 4 juillet 1972 modifié, portant statut particulier des professeurs certifiés ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les professeurs certifiés de classe normale, dont les noms suivent, bénéficient d'un avancement d'échelon accéléré au titre de l'année 2023-2024 :

Nom	Prénom	Discipline
ANDREONI	SOPHIE	Hôtellerie restauration option service accueil
ANDRONACHE	MARTA	Anglais
ANTONI	MELANIE	Lettres modernes
ARBONNEAU	DAVID	Mathématiques
BACOURT	YANNICK	Italien
BARNABE	MAUD	Sciences physiques et chimiques
BARTHELEMY	AMANDINE	Italien
BEAUDET	ALICE	Mathématiques
BERCIER	AURELIE	Lettres modernes
BEY	AMELIE	Sciences physiques et chimiques
BOFFY	ANAIS	Arts plastiques
BOITEUX	MELANIE	Mathématiques
BOIVIN	CHARLES-ANTOINE	Sciences économiques et sociales
BOUR	TIPHAIN	Sciences de la vie et de la terre
BOUTON	CHRISTOPHE	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique
BRIGEOT	HELENE	Mathématiques
CADY ROUSTAND DE NAV	JEANNE	Arts plastiques
CASELLI	FRANCESCO	Italien
CHAILLOU	FLANN	Economie gestion option communication

CHARTON	GABRIELLE	Histoire géographique
CHAUMONT	CECILE	Sciences de la vie et de la terre
CHEMINAIS	AURELIA	Anglais
CHENAL	FLORIAN	Sciences de la vie et de la terre
CLASQUIN	AMANDINE	Anglais
COLIN	MARION	Mathématiques
COLSON	ROSE	Mathématiques
CROATTI	GILLES	Economie gestion option marketing
DA COSTA	ADELINE	Arts plastiques
D'ALBA	JULIE	Sciences physiques et chimiques
DAUDEY	SANDRINE	Anglais
DELVA	MATHILDE	Documentation
DEROY	CANDICE	Documentation
DONNOT	SEBASTIEN	Mathématiques
DRIAT	BETTINA	Documentation
FARNOCCHIA- BENNOUR	SANDRINE	Coordination pédagogique et ingénierie de formation
FLEUROT-MOUGEL	CAMILLE	Arts plastiques
FREDRIC	ROMAIN	Histoire géographique
GAVIGNET	LUDOVIC	Documentation
GENTILLET	JULIE	Allemand
GEORGEL	EMELINE	Lettres classiques
GERMAIN	FANNY	Arts plastiques
GIACOMELLI	CHARLOTTE	Italien
GRASSIN	FLAVIE	Arts appliqués
GRELLIER	LAURIE	Histoire géographique
HAMANN	THIBAUT	Anglais
HAMELIN	FANNY	Mathématiques
HENNER	ANNE	Allemand
HERBERT	CAPUCINE	Lettres modernes
IMPERADORI	MARIE	Lettres modernes
JACOB	GUILLAUME	Histoire géographique
KAYAR-GOL	NURDANE	Economie gestion option marketing
KIRSCH	CHEIMA	Mathématiques
KLEIN	GAELE	Mathématiques
KLESPERT	JACQUES	Documentation
KNEPPER	CHRISTEL	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique
KREMER	ELISE	Hôtellerie restauration option production culinaire
LABOURAYRE	JASMINE	Lettres modernes
LACROIX	PIERRE	Mathématiques
LAPARRA	MARC	Mathématiques
LEMOINE	KEVIN	Mathématiques
LEONARD WOELLER	EMILIE	Histoire géographique
L'INVULNERABLE	BILLY	Education musicale
MARCHAL	CHLOE	Histoire géographique
MARCHAL	ELODIE	Documentation
MARTIN	PRISCILLIA	Lettres modernes

MECHROUB-FRANCK	STEPHANIE	Allemand
MELAOUCH	SIHAME	Anglais
MERCIER	JULIE	Mathématiques
MILLE	DAVID	Economie gestion option communication
MOUAD	LAILA	Sciences de la vie et de la terre
MOUGIN	PIERRE	Italien
NARBAY	YANNICK	Economie gestion option systèmes informatiques
OKAL	SUZY	Mathématiques
ONGENA	THOMAS	Arts plastiques
OSWALD	PIERRE	Histoire géographie
OZANNE	CHARLOTTE	Hôtellerie restauration option service accueil
PAPA	FABIENNE	Coordination pédagogique et ingénierie de formation
PEIFFER	AURELIE	Mathématiques
PENNERAD	FLORIANE	Espagnol
PERRIN	CAMILLE	Anglais
PERRIN	NATHALIE	Sciences physiques et chimiques
PERROTIN	XAVIER	Economie gestion option marketing
PIREYN	ALINE	Anglais
PROVIN	ESTELLE	Anglais
PUISEUX	VANESSA	Lettres classiques
RAINONE	SARAH	Sciences de la vie et de la terre
RAJAONARISON	MAMITIANA	Sciences physiques et chimiques
RAVAUT	EUGENIE	Sciences techniques médico-sociales
RENAUDEAU	ANTINEA	Sciences physiques et chimiques
RENOUARD	SYLVIE	Histoire géographie
ROEMER	LAURENE	Histoire géographie
ROSSELOT	AMELIE	Histoire géographie
RUFFENACH	SAMIA	Histoire géographie
SAILLARD	SANDRINE	Histoire géographie
SAN ANDRES	EMILIE	Sciences physiques et chimiques
SKITI	ELSA	Sciences de la vie et de la terre
SOTTEAU	CEDRIC	Mathématiques
TEIXEIRA	MARIA	Lettres modernes
TESTARD	FLORENCE	Espagnol
TEYTON	JULIETTE	Documentation
THINES	ISABELLE	Coordination pédagogique et ingénierie de formation
THOMAS	MANON	Histoire géographie
TIGHA	NASSER	Sciences physiques et chimiques
VALENTIN	ARNAUD	Anglais
VALLOIS	MYLENE	Documentation
VASSEUR	OMBELINE	Mathématiques
VESCOVI	THOMAS	Histoire géographie
VLASAK	LAURIANE	Mathématiques
VOIRY	THIBAUT	Mathématiques
WURM	FREDERIC	Economie gestion option finances
ZABRESCAK	AUDREY	Sciences de la vie et de la terre

Nombre total d'agents : 111

Article 2 : Le présent arrêté est publié sur le site de l'académie de Nancy-Metz.

Article 3 : La secrétaire générale d'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nancy le 10 avril 2024

Pour le recteur,
La secrétaire générale,

Marie-Laure JEANNIN

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :

À compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;

Ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger